

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2024

Centre Intercommunal d'Actions Sociales (CIAS) DU PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE

Budget 2024 CIAS

L'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif et au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note, également disponible sur le site internet de la Communauté d'Agglomération, répond à cette obligation.

Les actions du CIAS du Pays de Saint Gilles Croix de Vie sont retracées à l'intérieur d'un budget principal et des quatre budgets annexes suivants :

- « C.H.T. » Centre d'Hébergement Temporaire à Saint Gilles Croix de Vie
- « EHPAD » Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes à La Chaize Giraud
- Résidence Autonomie « Les Primevères » à Saint Maixent Sur Vie
- Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (S.A.A.D).

Le budget Principal

Le budget primitif présenté pour l'année 2024 s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes pour un montant de 6 747 579.78 € en fonctionnement et 84 834.01 € en investissement.

Le fonctionnement

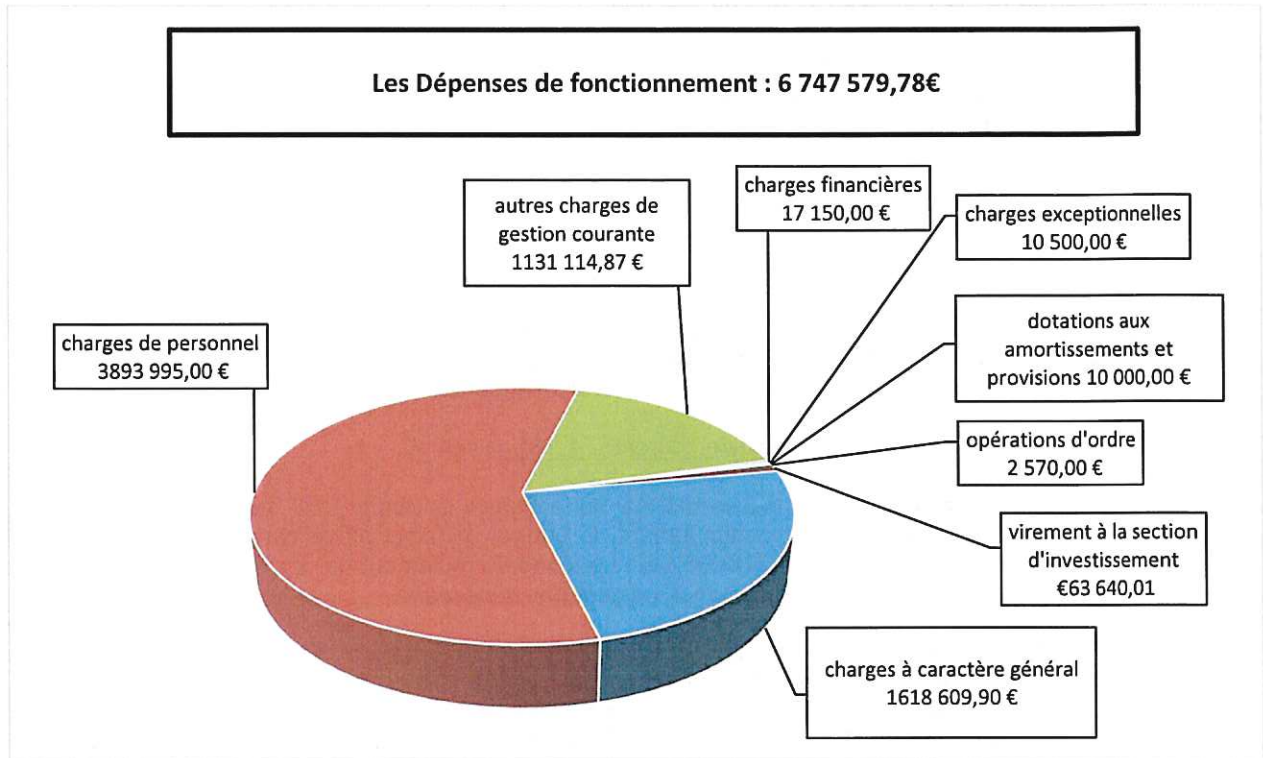
Dépenses	BP 2023	BP 2024	Recettes	BP 2023	BP 2024
Chap. 011 - charges à caractère général	1 312 951,00 €	1 618 609,90 €	Chap.70 - Produits des services	989 950,00 €	1 102 085,00 €
Chap. 012 - charges de personnel	3 306 280,00 €	3 893 995,00 €	Chap. 74 - Dotations et participations	4 320 794,61 €	686 147,00 €
Chap. 65 - autres charges de gestion courante	592 435,00 €	1 131 114,87 €	Chap. 75 - Autres produits de gestion courante	10,00 €	4 771 450,00 €
Chap. 66 - charges financières	5 000,00 €	17 150,00 €			
Chap. 67 - charges exceptionnelles	147 627,64 €	10 500,00 €	Chap. 013 - Atténuation de charges	55 000,00 €	52 000,00 €
Chap. 68 - Dotations aux amortissements et provisions	10 000,00 €	10 000,00 €		0,00 €	0,00 €
Chap. 042 - Opérations d'ordre de section à section	2 000,00 €	2 570,00 €	Chap. 042 - Opérations d'ordre de section à section	0,00 €	5 700,00 €
Chap. 023 - virement à la section d'investissement	21 603,76 €	63 640,01 €			
Chap. 002-résultat de fonctionnement reporté			Chap. 002-résultat de fonctionnement reporté	32 142,79 €	130 197,78 €
Total	5 397 897,40 €	6 747 579,78 €	Total	5 397 897,40 €	6 747 579,78 €

Le budget de fonctionnement comporte :

- les charges liées au fonctionnement courant du CIAS
- les charges de personnel affecté à son fonctionnement
- la prise en charge des déficits des budgets annexes.

Le financement de ces dépenses est assuré par la facturation aux familles des frais de garde (centres de loisirs et multi-accueils), les participations des partenaires (Caisse d'Allocation Familiale, Conseil Départemental, Agence Régionale de Santé et Fonds Européen de Développement Régional) et par une subvention du budget de Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération.

LES DEPENSES



Chapitre 011 – charges à caractère général : 1 618 609.90 €

Budget en évolution de +23.28%

Les crédits inscrits à ce chapitre sont destinés à prendre en charge les frais de fonctionnement :

- Des crèches : 325 306 €
- Des accueils de loisirs (ALSH) : 830 129.90 €
- Des relais petite enfance (RPE) : 19 675 €
- Du lieu accueil enfants parents (LAEP) : 1 380 €
- Des fournitures scolaires aux collégiens : 92 000 €
- De l'accompagnement au déplacement des personnes empêchées : 105 000 € (action nouvelle prévue au 01/07/2024)
- Des animations en faveur des Séniors : 14 409 €
- L'aide alimentaire : 16 580 €
- Des actions du Contrat Local de Santé (CLS) : 61 900 €
- Des actions de la Convention Territoriale Globale (CTG) : 32 730 €
- De la gestion du CIAS : 119 500 € (fournitures de bureau, assurances, imprimés, affranchissement, téléphone, amicale et formations au titre de l'hygiène et la sécurité).

L'évolution des charges à caractère générale provient notamment de la hausse des dépenses d'énergie (+26k€), de la hausse des fréquentations dans les ALSH (+128k€), de la signalétique des bâtiments (+20k€), les nouvelles actions du Contrat local de santé (+62k€) et de la Convention Territoriale Globale (+33k€), l'étude et la mise en place du service d'accompagnement au déplacement des personnes empêchées (+35k€).

Chapitre 012 – charges de personnel : 3 893 995 €

Budget en évolution de +17.78%

Les charges de personnel en 2024, comprennent :

- Les crèches : 1 544 380 €
- Les accueils de loisirs : 1 292 510 €
- Les relais petite enfance : 221 335 €
- Le lieu accueil enfants parents : 37 725 €
- L'habitat social : 46 575 €
- L'aide alimentaire : 47 075 €
- Le Contrat Local de Santé : 56 620 €
- Le service Accompagnement au déplacement des personnes empêchées : 23 185 €
- La gestion du CIAS (direction, secrétariat et chargées de projets CTG et séniors) : 624 590 €

Les charges de personnel subissent les conséquences des mesures sociales nationales (augmentation valeur du point d'indice, augmentation des cotisations, évolution du SMIC, mise en place du Complément du Traitement Indiciaire, revalorisation des Catégories A).

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante : 1 131 114.87 €

Afin de permettre aux budgets annexes EHPAD de la Chaize Giraud et CHT de Saint Gilles Croix de Vie d'équilibrer leur section de fonctionnement, le budget principal provisionne le versement d'une participation d'équilibre estimée à 326 835.64€. Le fonds de roulement de ces deux budgets annexes étant positif, le versement de la participation ne sera pas nécessaire.

Par ailleurs, à la suite du passage à la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2024, le déficit des budgets annexes de la Résidence autonomie de Saint Maixent et du SAAD sont intégrés au chapitre 65 alors qu'en 2023 ils impactaient le chapitre 67. Afin de permettre aux budgets annexes de la Résidence autonomie de Saint Maixent et du SAAD d'équilibrer leur section de fonctionnement, le budget principal inscrit des crédits pour la prise en charge des déficits d'exploitation de la résidence autonomie à hauteur de 325 271.36€ et du SAAD à hauteur de 62 704.87 €.

Enfin, d'autres inscriptions sont enregistrées dans ce chapitre :

- Le versement de subventions aux accueils de loisirs associatifs (1,90€ par heure d'accueil), qui pour 2024 s'établirait à 333 935 €. Ce poste est en hausse par rapport en 2023 pour tenir compte de la hausse de fréquentation des centres de loisirs de Coëx, Notre Dame de Riez et Saint Gilles Croix de Vie,
- Le versement de subventions au Fonds de Solidarité au Logement, au Fonds d'Aide aux Jeunes, aux associations Habitat et Humanisme, VISTA, Banque Alimentaire de la Vendée, Accorderie, Réfugiés du Pays de Saint Gilles et au Collège Saint Marie d'Aizenay pour un montant de 61 658€,
- Les droits d'utilisation de logiciels pour un montant de 20 700€ comprenant l'abonnement à Microsoft 365, l'antivirus client et le logiciel de facturation
- La régularisation du prélèvement à la source pour un montant de 10€.

Chapitre 66 – Charges financières : 17 150 €

Evolution de 12k€ pour les intérêts lors de l'utilisation de la ligne de trésorerie

Chapitre 67 – Charges exceptionnelles : 10 500 €

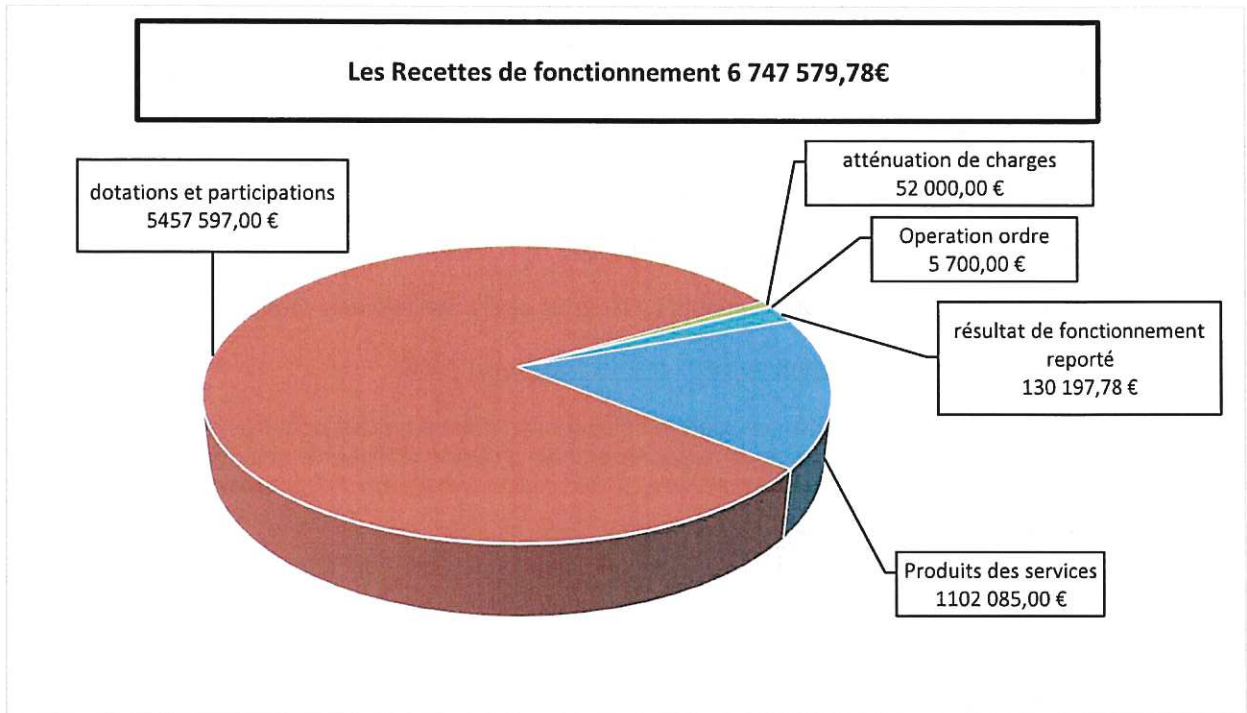
Chapitre 68 – Dotations aux amortissements et provisions : 10 000 €

Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement : 63 640.01 €

Le montant inscrit à ce chapitre permet de financer les investissements programmés sur 2024 pour les structures du CIAS.

Chapitre 042 – Opérations d'ordre de section à section : 2 570,00 €

Le montant inscrit à ce chapitre correspond aux dotations aux amortissements des biens acquis depuis 2022.

LES RECETTES**Chapitre 70 – produits des services : 1 102 085 €**

Evolution du budget de +11.33%

Les recettes sont réparties comme suit :

- Crèches : 603 000 €
- Accueils de loisirs : 490 700 €
- Accompagnement au déplacement des personnes empêchées : 4 000 €
- Refacturation : 4 000 €
- Ateliers seniors : 385 €.

L'évolution des produits de services correspond à une hausse des fréquentations dans les ALSH (+86k€) et à une réévaluation des recettes sur les crèches, notamment la participation CAF(+23k€)

Chapitre 74 – Dotations et participations : 686 147 €

Les participations sont réparties de la façon suivante :

- Crèches : 144 900 €
- Accueils de loisirs : 245 760 €
- Relais petite enfance : 77 500 €
- Lieu accueil enfants parents : 28 870 €
- Coordination : 58 000€
- Conférence des financeurs ateliers seniors : 11 404 €
- Participation de l'ARS et de l'Europe pour le CLS : 119 713 €

Sur ce chapitre sont enregistrées les aides versées par la CAF pour les structures ALSH, le Conseil Départemental, la CAF et la MSA au titre de la CTG (Convention Territoriale Globale) et l'aide à l'itinérance et au transport à destination des accueils de loisirs, des crèches, des RPE, du LAEP et

pour la coordination, ainsi que la participation de la conférence des finances locales, de la participation de l'ARS et de l'Europe pour le CLS (Contrat Local de Santé).

La baisse par rapport au BP 2023 provient du changement de chapitre de la participation de l'Agglomération au déficit du budget du CIAS, à la suite au passage à la nouvelle nomenclature comptable à compter du 1^{er} janvier 2024.

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante : 4 771 450 €

Le budget principal CIAS du Pays de Saint Gilles Croix de Vie n'ayant pas de ressources propres, et suite au passage à la nomenclature comptable M57 au 1^{er} janvier 2024, l'équilibre budgétaire s'opère par la prise en charge du déficit du CIAS d'un montant de 4 771 440 € par la Communauté d'Agglomération dont il dépend, et est imputé au chapitre 75.

Les 10€ restants sont des crédits inscrits pour les régularisations du Prélèvement à la source.

Chapitre 013 – atténuation de charges : 52 000,00 €

Ce chapitre enregistre les remboursements au titre des arrêts maladie des agents.

Chapitre 042 – Opérations d'ordre de section à section : 5 700,00 €

Ce chapitre enregistre des opérations d'ordre entre section notamment les écritures de travaux en régie (valoriser dans l'actif des dépenses de matériels et main d'œuvre réalisées en interne)

Chapitre 002– résultat de fonctionnement reporté : 130 197.78 €

Ce chapitre enregistre la part de l'excédent de fonctionnement non affecté au financement des investissements

L'investissement

Dépenses	BP 2023	BP 2024	Recettes	BP 2023	BP 2024
Chap. 21 - Immobilisations corporelles	31 651,97 €	69 706,37 €	Chap. 021 - Virt de la section de fonctionnement	21 603,76 €	63 640,01 €
Chap. 16 - emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €	Chap. 040 - Operation d'ordre de section à section	2 000,00 €	2 570,00 €
Chap. 040 - Opération d'ordre de section à section	0,00 €	5 700,00 €	Chap. 10 - Dotations, Fonds divers et réserves	9 812,00 €	18 624,00 €
Chap. 001 - résultat d'investissement reporté	1 763,79 €	9 427,64 €	Chap. 001 - résultat d'investissement reporté	0,00 €	0,00 €
Total	33 415,76 €	84 834,01 €	Total	33 415,76 €	84 834,01 €

LES DEPENSES

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles : 69 706.37 €

Les dépenses d'équipement sont les suivantes (reports inclus) :

- Accueils de loisirs :
 - Malle pédagogique, barnums et tentes pour un montant de 6 500€
- Multi-accueils :
 - Renouvellement mobilier et aménagement porte avec hublot dans cuisine, du mobilier et un camion d'activités pour un montant de 8 005.35€
- Epicerie solidaire :
 - Armoires réfrigérées pour un montant de 4 300€
- Les différentes structures du CIAS :
 - Renouvellement des copieurs, matériels informatiques, du mobilier pour un montant de 50 901.02€

Chapitre 040 – Opérations d'ordre de section à section : 5 700 €

Ce chapitre enregistre des opérations d'ordre entre section notamment les écritures de travaux en régie (valoriser dans l'actif des dépenses de matériels et main d'œuvre réalisées en interne)

Chapitre 001 – Résultat d'investissement reporté : 9 427.64 €

Déficit du résultat cumulé

LES RECETTES

Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement : 63 640.01 €

Le montant inscrit à ce chapitre permet de financer les investissements programmés sur 2024 pour les structures du CIAS.

Chapitre 040 – Opérations d'ordre de section à section : 2 570 €

Le montant inscrit à ce chapitre correspond aux dotations aux amortissements des biens acquis depuis 2022.

Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves : 18 624 €

Ce chapitre enregistre les recettes du FCTVA (fonds de compensation de la TVA) pour un montant de 289€ et l'affectation du résultat pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement pour un montant de 18 335€

Les budgets annexes

Le CHT (Centre d'Hébergement Temporaire)

Le Budget annexe CHT (Centre d'Hébergement Temporaire à Saint Gilles Croix de Vie), dont l'activité est gérée par l'ADAMAD, est présenté pour un montant de 104 608.99 € en section de fonctionnement et de 258 284.49 € en section d'investissement.

Le fonctionnement

Dépenses	BP 2023	BP 2024	Recettes	BP 2023	BP 2024
Chap. 011 - charges à caractère général	19 320,00 €	19 430,00 €	Chap. 70 - Produits des services	0,00 €	0,00 €
Chap. 65 - autres charges de gestion courante	0,00 €	0,00 €	Chap. 75 - Autres produits de gestion courante	86 559,35 €	99 253,99 €
Sous-total dépenses réelles	19 320,00 €	19 430,00 €	Sous-total recettes réelles	86 559,35 €	99 253,99 €
Chap. 042 - Amortissement des immobilisations	46 400,00 €	47 587,00 €	Chap. 042 - Amortissement des subventions	5 355,00 €	5 355,00 €
Chap. 023 - Virt à la section d'investissement	0,00 €	0,00 €			
Chap. 002 - Résultat de fonctionnement reporté	26 194,35 €	37 591,99 €			
Total	91 914,35 €	104 608,99 €	Total	91 914,35 €	104 608,99 €

2024

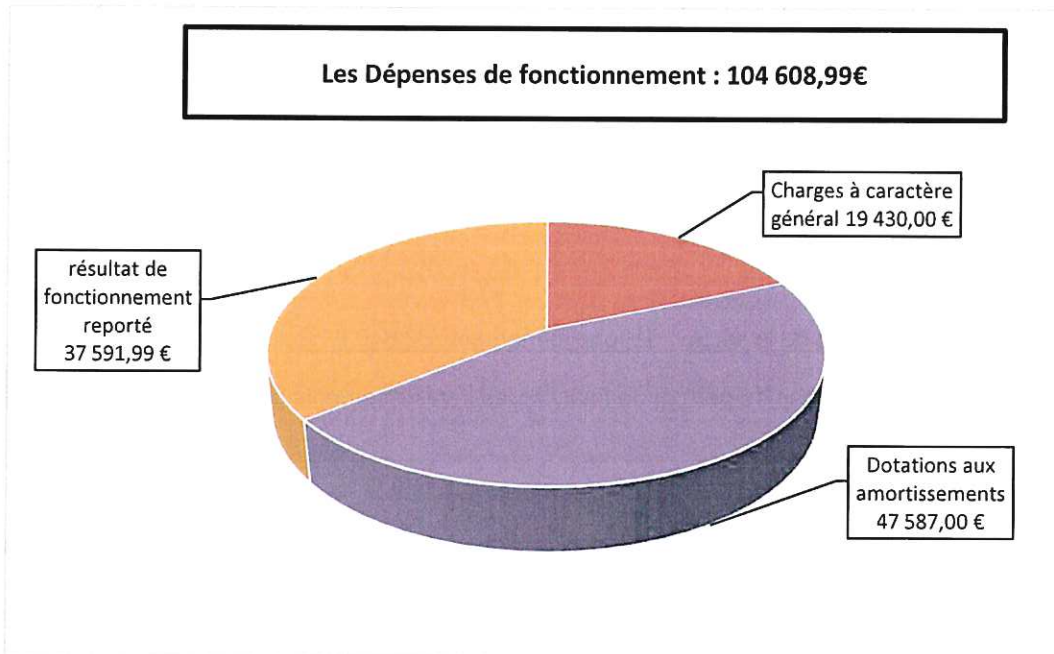
LES DEPENSES

Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le 11 AVR. 2024

ID : 085-200061265-20240404-2024_3_05-DE



Chapitre 011 – charges à caractère général : 19 430 €

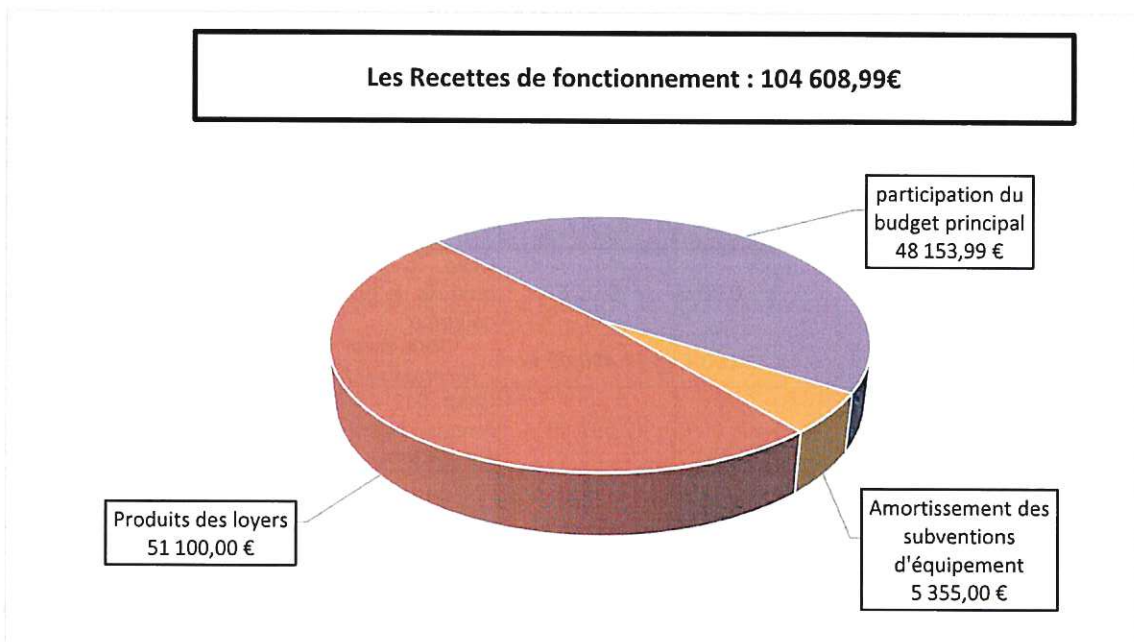
Les crédits inscrits à ce chapitre sont destinés à prendre en charge les frais d'entretien et de téléphonie du bâtiment (11 630 €) ainsi que la taxe foncière (7 800 €).

Chapitre 042 – opérations d'ordre entre sections : 47 587,00 €

Apparaissent dans ce chapitre les crédits relatifs aux écritures d'amortissement de l'actif immobilisé.

Chapitre 002 – résultat de fonctionnement reporté : 37 591,99 €

LES RECETTES



Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante : 99 253,99 €

Les crédits inscrits à ce chapitre correspondent au loyer à facturer à l'ADAMAD pour un montant de 51 100€ et à la prise en charge, par le budget principal CIAS, du déficit de fonctionnement apparaissant au 31/12/2023 et sur l'exploitation 2024 soit 48 153,99 € (part d'amortissement non couvert par le loyer).

Chapitre 042 – opérations d'ordre entre sections : 5 355 €

Apparaissent dans ce chapitre les crédits relatifs aux écritures d'amortissement des subventions d'équipement perçues pour la réalisation du CHT.

L'investissement**LES DEPENSES**

Dépenses	BP 2023	BP 2024	Recettes	BP 2023	BP 2024
Chap. 21 - Immobilisations corporelles	219 295,06 €	252 929,49 €	Chap. 040 - Amortissement des immobilisations	46 400,00 €	47 587,00 €
Chap. 16 - Remboursement de la dette	0,00 €	0,00 €	Chap. 021 - Virt de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €
Chap. 040 - Amortissement des subventions d'équipement	5 355,00 €	5 355,00 €	Chap. 10 - Dotations, Fonds divers et réserves	2 268,00 €	1 808,00 €
			Chap. 16 - Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €
			Chap. 001 - résultat d'investissement reporté	175 982,06 €	208 889,49 €
Total	224 650,06 €	258 284,49 €	Total	224 650,06 €	258 284,49 €

Chapitre 21– immobilisations corporelles : 252 929,49 €

Les crédits inscrits à ce chapitre correspondent à des provisions pour travaux futurs.

Chapitre 040 – opérations d'ordre entre sections : 5 355 €

Dans ce chapitre sont inscrits les crédits relatifs aux écritures d'amortissement des subventions d'équipement perçues pour la réalisation du CHT.

LES RECETTES**Chapitre 040 – opérations d'ordre entre sections : 47 587 €**

Dans ce chapitre sont inscrits les crédits relatifs aux écritures d'amortissement de l'actif immobilisé.

Chapitre 10 – Dotations, Fonds divers et réserves : 1 808 €

Les crédits inscrits à ce chapitre concernent le FCTVA à percevoir sur les dépenses d'équipement réalisées en 2022.

Chapitre 001 – résultat d'investissement reporté : 208 889,49 €

L'EHPAD HARMONIE LA CHAIZE GIRAUD

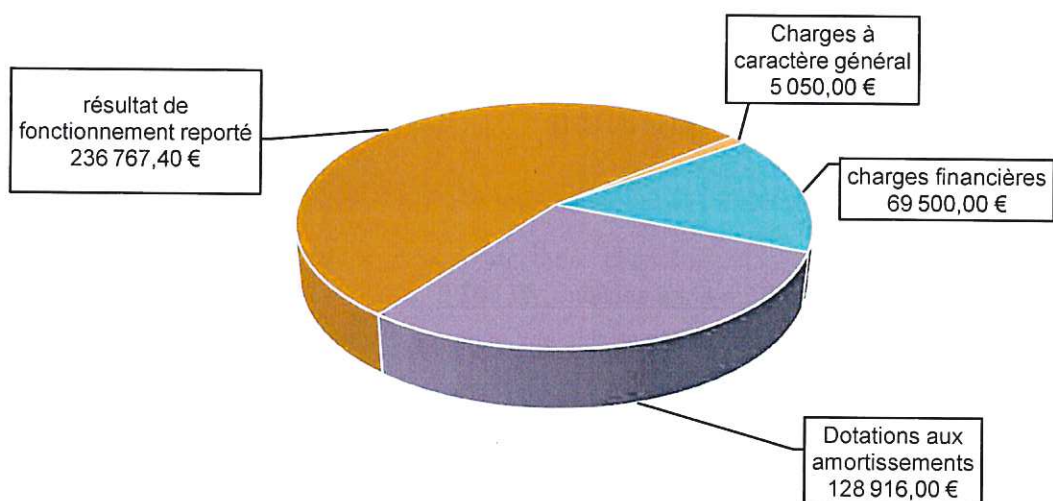
Le Budget annexe EHPAD à La Chaize Giraud, dont l'activité est gérée, par l'ADMR est présenté pour un montant de 440 233.40 € en section de fonctionnement et de 459 470.40 € en section d'investissement.

Le fonctionnement

Dépenses	BP 2023	BP 2024	Recettes	BP 2023	BP 2024
Chap. 011 - charges à caractère général	4 950,00 €	5 050,00 €	Chap. 70 - Produits des services	0,00 €	0,00 €
Chap. 66 - charges financières	73 100,00 €	69 500,00 €	Chap. 75 - Autres produits de gestion courante	164 000,00 €	435 052,40 €
			Chap. 77 - Produits Exceptionnels	247 882,97 €	0,00 €
Sous-total dépenses réelles	78 050,00 €	74 550,00 €	Sous-total recettes réelles	411 882,97 €	435 052,40 €
Chap. 042 - Amortissement des immobilisations	141 715,00 €	128 916,00 €	Chap. 042 - Amortissement des subventions d'équipement	5 200,00 €	5 181,00 €
Chap. 002 - Résultat de fonctionnement reporté	197 317,97 €	236 767,40 €			
Total	417 082,97 €	440 233,40 €	Total	417 082,97 €	440 233,40 €

LES DEPENSES

Les Dépenses de fonctionnement : 440 233,40€



Chapitre 011 – charges à caractère général : 5 050 €

Les crédits inscrits à ce chapitre sont destinés à prendre en charge les frais d'entretien et d'assurance du bâtiment.

Chapitre 66 – charges financières : 69 500 €

Les crédits inscrits dans ce chapitre correspondent aux charges financières des échéances des prêts en cours à payer sur l'exercice 2024.

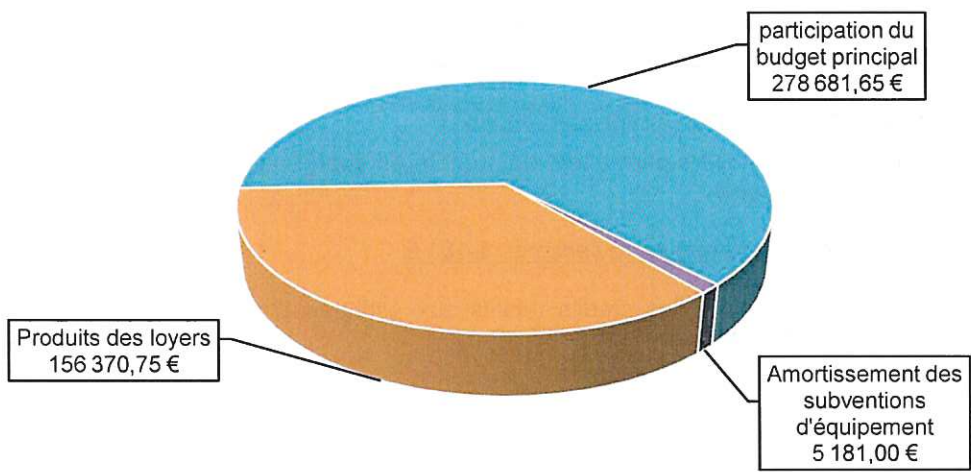
Chapitre 042 – opérations d'ordre entre sections : 128 916 €

Apparaissent dans ce chapitre les crédits relatifs aux écritures d'amortissement de l'actif immobilisé (bâtiment, matériel et mobilier).

Chapitre 002 – résultat de fonctionnement reporté : 236 767,40 €

LES RECETTES

Les Recettes de fonctionnement : 440 233,40€



Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante : 435 052,40 €

Les crédits inscrits à ce chapitre correspondent au loyer facturé à l'ADMR sur la base de 4 trimestres de la convention de partenariat actualisés des échéances d'emprunt, connues à ce jour pour un montant de 156 370,75€. Figure également la prise en charge par le budget principal CIAS du déficit de fonctionnement apparaissant au 31/12/2023 et sur l'exploitation 2024 soit 278 681,65 € (part d'amortissement non couvert par le loyer).

Chapitre 042 – opérations d'ordre entre sections : 5 181 €

Apparaissent dans ce chapitre les crédits relatifs aux écritures d'amortissement des subventions d'équipement perçues pour la réalisation de l'EHPAD.

L'investissement

Dépenses	BP 2023	BP 2024	Recettes	BP 2023	BP 2024
Chap. 21 - Immobilisations corporelles	330 067,16 €	401 039,40 €	Chap. 040 - Amortissement des immobilisations	141 715,00 €	128 916,00 €
Chap. 16 - Remboursement de la dette	64 000,00 €	53 250,00 €			
Chap. 040 - Amortissement des subventions d'équipement	5 200,00 €	5 181,00 €	Chap. 001 - résultat d'investissement reporté	257 552,16 €	330 554,40 €
Total	399 267,16 €	459 470,40 €	Total	399 267,16 €	459 470,40 €

LES DEPENSES

Chapitre 21 – immobilisations corporelles : 401 039,40 €

Les crédits inscrits à ce chapitre correspondent à des provisions pour travaux futurs.

Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées : 53 250 €

Les crédits inscrits à ce chapitre permettent de prendre en charge le remboursement du capital des échéances des prêts en cours.

Chapitre 040 – opérations d'ordre entre sections : 5 181 €

Apparaissent dans ce chapitre les crédits relatifs aux écritures d'amortissement des subventions d'équipement perçues pour la réalisation de l'EHPAD.

LES RECETTES

Chapitre 040 – opérations d'ordre entre sections : 128 916 €

Apparaissent dans ce chapitre les crédits relatifs aux écritures d'amortissement de l'actif immobilisé (bâtiment, matériel et mobilier).

Chapitre 001 – résultat d'investissement reporté : 330 554,40 €

LA RESIDENCE AUTONOMIE LES PRIMEVÈRES

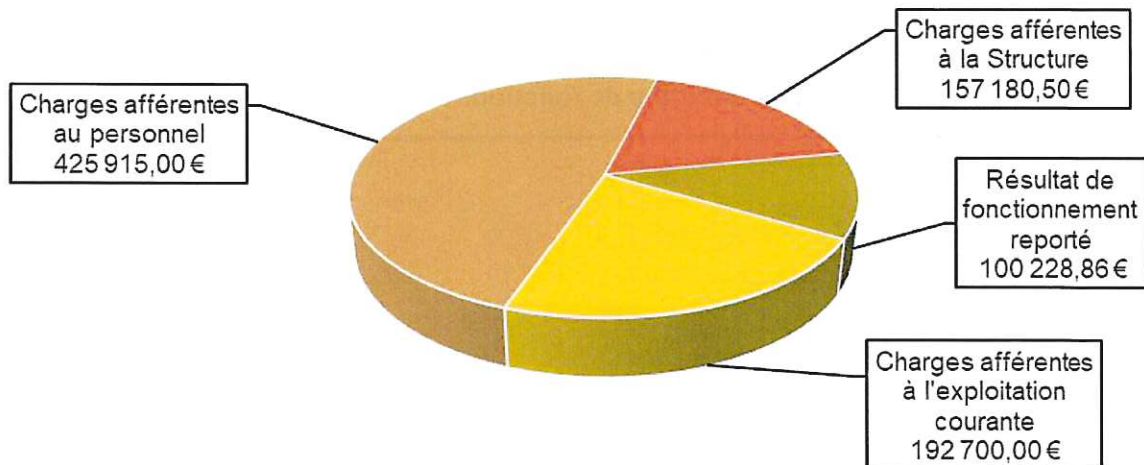
Le Budget annexe Résidence Autonomie Les Primevères, géré par le CIAS en régie est présenté pour un montant de 876 024.36 € en section de fonctionnement et de 117 513 € en section d'investissement.

Le fonctionnement

Dépenses	BP 2023	BP 2024	Recettes	BP 2023	BP 2024
Groupe I - Charges afférentes à l'exploitation courante	138 919,83 €	192 700,00 €	Groupe I -Produits de la tarification	266 360,00 €	301 000,00 €
Groupe II - Charges afférentes au personnel	360 655,00 €	425 915,00 €	Groupe II -Autres produits relatifs à l'exploitation	234 570,00 €	245 560,00 €
Groupe III - Charges afférentes à la Structure	145 320,00 €	157 180,50 €	Groupe III - Produits financiers et produits non encaissables	197 917,38 €	329 464,36 €
Chap. 002 - déficit de fonct. N-1 reporté	53 952,55 €	100 228,86 €			
Total	698 847,38 €	876 024,36 €	Total	698 847,38 €	876 024,36 €

LES DEPENSES

Les Dépenses de fonctionnement : 876 024,36€



Groupe I - Charges afférentes à l'exploitation courante : 192 700 €

Les crédits inscrits à ce chapitre sont destinés à prendre en charge :

- Les fluides (eau, électricité, carburant) pour 53 200 €
- Les fournitures d'entretien et administratives pour 7 800 €
- L'alimentation pour 22 000 €
- L'affranchissement, le téléphone et les frais de déplacement pour 3 900 €
- La prestation d'alimentation par l'extérieur pour 95 400 €
- Les prestations de nettoyage des vitreries et des volets roulants : 8 400 €
- La redevance d'enlèvement des ordures ménagères : 2 000 €

Le chapitre est en hausse dû à l'augmentation des charges d'électricité (+10k€), des prestations d'alimentation à l'extérieur suite au non renouvellement du contrat de cuisinier (+67k€), des prestations de nettoyage (+8.4k€).

Groupe II - Charges afférentes au personnel : 425 915 €

Une évolution du budget 2024 de +61.54% est constatée par rapport au BP 2023. Courant 2023, les dépenses de personnel intérimaire et les remplacements ont impacté fortement le budget 2023 et ces dépenses se traduisent sur 2024 par une inscription budgétaire plus conséquente.

Groupe III - Charges afférentes à la Structure : 157 180,50 €

Ce chapitre regroupe les charges en lien avec le bâtiment :

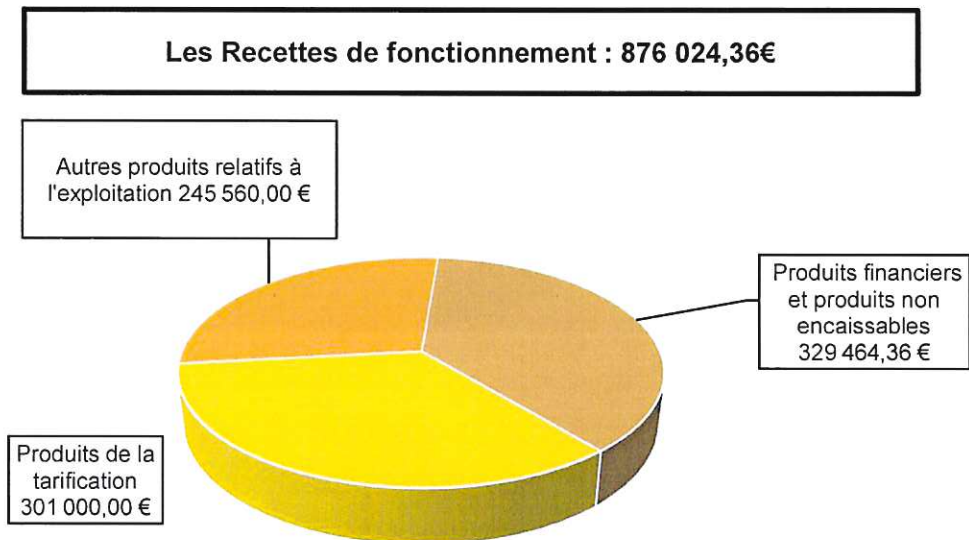
- Location : 800 €
- Frais d'entretien : 6 000 €
- Frais de maintenance : 15 000 €
- Primes d'assurance : 5 235 €
- Autres charges : 7 376,50 €
- Charges financières : 37 000 €
- Charges exceptionnelles : 7 000 €
- Amortissement des biens et équipements : 78 769 €

Une évolution de + 8.16% de dépenses de ce chapitre est due à la maintenance et à un remboursement d'une subvention trop perçue sur exercice antérieur.

Résultat de fonctionnement reporté : 100 228,86 €

Les facturations aux résidents ne permettent pas de couvrir les dépenses d'exploitation de la résidence, un déficit cumulé de 100 228,86€ apparaît donc à fin 2023 en forte progression par rapport à fin 2022.

LES RECETTES



Groupe I - Produits de la tarification : 301 000 €

Evolution du budget de +38.07%

Ce chapitre comprend les loyers facturés aux résidents, sur la base de 21 logements à 947.84 € (617.50€ de loyer et 330.34€ de charges locatives) et de 3 aidés sociaux (2 facturés à 70€ par jour et 1 facturé à 56 € par jour). L'évolution est due à une augmentation tarifaire en date du 1^{er} janvier 2024.

Groupe II - Autres produits relatifs à l'exploitation : 245 560 €

Ce chapitre enregistre en 2024 le produit des prestations obligatoires et facultatives qui seront facturées aux résidents suivant le détail suivant :

- Petit déjeuner et restauration du soir : 50 500 €
- Forfaits téléphoniques : 4 200 €
- Prestations obligatoires (accueil, restauration du midi, garde de nuit, entretien locaux, animation) : 135 200 €
- Blanchisserie : 10 500 €

Sont également inscrits à ce chapitre les crédits relatifs :

- à la refacturation de charges au budget SAAD : 21 555 €
- au forfait autonomie : 8 600 €
- au remboursement sur rémunération : 15 000 €
-

Groupe III - Produits financiers et produits non encaissables : 329 464,36 €

Sont inscrits dans ce chapitre les crédits relatifs aux écritures d'amortissement des subventions d'équipement perçues pour la réalisation de la résidence autonomie d'un montant de 4 193€ ainsi que le versement d'une subvention du budget principal du CIAS pour la prise en charge du déficit constaté à fin 2023 et sur l'exploitation 2024 pour un montant de 325 271,36€

L'investissement

Dépenses	BP 2023	BP 2024	Recettes	BP 2023	BP 2024
Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé	15 745,72 €	46 000,00 €	Augmentation des dettes financières	10 000,00 €	24 987,94 €
Remboursement des dettes financières	72 320,00 €	67 320,00 €	Autres - amortissements des immobilisations	78 450,00 €	78 769,00 €
Réduction des fonds propres ou reprise sur apports	4 195,00 €	4 193,00 €	Apports, dotations et réserves	1 240,00 €	799,00 €
Résultat d'investissement N-1 reporté	- €	- €	Résultat d'investissement N-1 reporté	2 570,72 €	12 957,06 €
Total	92 260,72 €	117 513,00 €	Total	92 260,72 €	117 513,00 €

LES DEPENSES**Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé : 46 000 €**

Les crédits inscrits à ce chapitre correspondent aux dépenses d'équipement suivantes :

- Copieur : 5 000 €
- Changement du système de téléphonie de la résidence : 32 000€
- Achat salon de jardin, bac jardinage en hauteur et cadres de décoration : 4 000 €
- Adaptation des chariots de ménage : 2 000 €
- Matériels pour la cuisine : 3 000€

Remboursement des dettes financières : 67 320 €

Les crédits inscrits à ce chapitre correspondent :

- A la prise en charge du remboursement du capital des échéances des 2 prêts en cours pour 62 320 €
- A l'inscription de crédits nécessaires aux éventuels remboursements de dépôts de garantie pour 5 000 €.

Réduction des fonds propres ou reprise sur apports : 4 193 €

Apparaissent dans ce chapitre les crédits relatifs aux écritures d'amortissement des subventions d'équipement perçues pour la réalisation de la résidence autonomie.

LES RECETTES

Augmentation des dettes financières : 24 987.94 €

Les crédits inscrits à ce chapitre correspondent à l'encaissement des dépôts de garantie versés par les résidents à leur entrée 5000€ et le recours à l'emprunt pour les futurs investissements (19 987.94€).

Autres - amortissements des immobilisations : 78 769 €

Apparaissent dans ce chapitre les crédits relatifs aux écritures d'amortissement de l'actif immobilisé (bâtiment, matériel et mobilier).

Apports, dotations et réserves : 799 €

Les crédits inscrits à ce chapitre correspondent au FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA) à percevoir sur les acquisitions de l'exercice 2022.

Résultat d'investissement reporté : 12 957,06 €

Les écritures de la section d'investissement de l'exercice 2023 font apparaître un excédent qui est inscrit à ce chapitre.

LE S.A.A.D

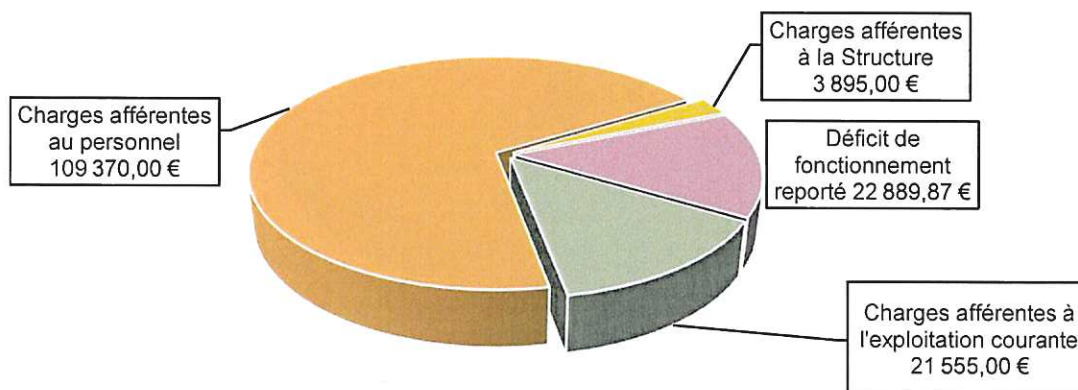
Le Budget annexe Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (S.A.A.D) interne à la Résidence Autonomie Les Primevères, est présenté pour un montant de 157 709.87 € en section de fonctionnement.

Le fonctionnement

Dépenses	BP 2023	BP 2024	Recettes	BP 2023	BP 2024
Groupe I - Charges afférentes à l'exploitation courante	19 370,00 €	21 555,00 €	Groupe I - Produits de la tarification	70 620,00 €	95 000,00 €
Groupe II - Charges afférentes au personnel	73 970,00 €	109 370,00 €	Groupe II - Autres produits relatifs à l'exploitation	0,00 €	5,00 €
Groupe III - Charges afférentes à la Structure	3 900,00 €	3 895,00 €	Groupe III - Produits financiers et produits non encaissables	54 405,26 €	62 704,87 €
Chap. 002 - déficit de fonct. N-1 reporté	27 785,26 €	22 889,87 €	Chap. 002 - Excédent de fonct. N-1 reporté	0,00 €	0,00 €
Total	125 025,26 €	157 709,87 €	Total	125 025,26 €	157 709,87 €

LES DEPENSES

Les Dépenses de fonctionnement 157 709,87€



Groupe I - Charges afférentes à l'exploitation courante : 21 555 €

Les crédits inscrits à ce chapitre sont destinés à prendre en charge une quote-part (30%) des frais supportés par la résidence autonomie, le service y étant rattaché :

- Les fluides (eau, électricité, carburant) pour 15 900 €
- Les fournitures d'entretien et administratives pour 2 010 €
- L'affranchissement et le téléphone pour 1 125 €
- Les frais de nettoyage des vitreries et volets roulants pour 2 520 €

Groupe II - Charges afférentes au personnel : 109 370 €

Les crédits inscrits dans ce chapitre correspondent aux charges de personnel pour l'année 2024.

Le cout du personnel est en hausse de +35 k€ :

- Mouvement de personnel : + 14k€
- Remplacement : +13 k€
- GVT/Heures supplémentaires : + 8 k€

Groupe III - Charges afférentes à la Structure : 3 895 €

Ce chapitre regroupe les charges en lien avec le bâtiment ainsi que les autres charges de gestion :

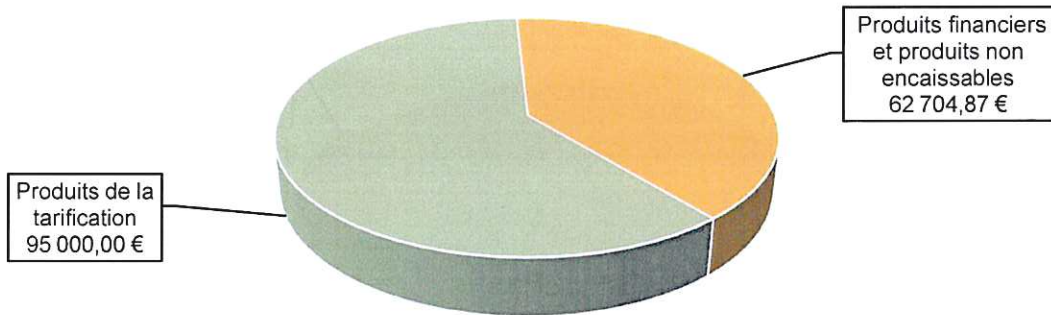
- L'abonnement au logiciel de facturation : 1 000 €
- L'assurance du personnel : 1 690 €
- Des provisions pour créances irrécouvrables : 200 €
- Charges exceptionnelles : 1 005 €

Résultat de fonctionnement reporté : 22 889,87 €

L'accompagnement facturé aux résidents ne permet pas de couvrir les dépenses d'exploitation du service, un déficit cumulé de 22 889,87 € apparaît donc à fin 2023.

LES RECETTES

Les Recettes de fonctionnement : 157 709,87€



Groupe I - Produits de la tarification : 95 000 €

La somme inscrite correspond à la facturation aux résidents de la résidence autonomie « Les Primevères » des interventions au titre de l'aide et l'accompagnement à domicile, sur la base d'un coût horaire de 24,40 € en semaine et 27 € les dimanches et jours fériés.

Groupe II – Autres produits relatifs à l'exploitation :

La somme inscrite correspond aux régularisations d'écritures du prélèvement à la source pour un montant de 5€

Groupe III - Produits financiers et produits non encaissables : 62 704.87 €

Apparaît dans ce chapitre les crédits relatifs au versement d'une subvention du budget principal du CIAS pour la prise en charge du déficit constaté à fin 2023 et sur l'exploitation 2024 pour un montant de 62 704,87€.

L'endettement

✦ Budgets Annexes :

Budget	Capital restant dû au 01/01/2024	Taux Moyen	Durée résiduelle (années)	Nombre de prêts
Budget annexe EHPAD de la Chaize Giraud	1 778 188.74 €	4.01 %	18 ans	2
Budget annexe Résidence Autonomie « Les Primevères »	1 267 804.00 €	2.92 %	23 ans	2

Consolidation des budgets du CIAS

BUDGET	BP 2024	
	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Budget principal - CIAS	6 747 579,78 €	84 834,01 €
Budget Annexe - CHT	104 608,99 €	258 284,49 €
Budget Annexe - EHPAD	440 233,40 €	459 470,40 €
Budget Annexe - Résidence Autonomie "Les Primevères"	876 024,36 €	117 513,00 €
Budget Annexe - SAAD	157 709,87 €	0,00 €
TOTAL	8 326 156,40 €	920 101,90 €